



## Communiqué

### **Appel à candidatures pour la constitution d'une base de données des conducteur-Receveur**

En vue de pallier à certaines insuffisances observées chez les conducteurs recrutés et pour prendre en compte ses besoins réels, la Société de transport public, ouvre les candidatures pour la constitution d'une base de données de futurs Conducteurs-Receveurs, de laquelle, elle puisera pour satisfaire ses besoins en Conducteurs-Receveurs.

Les intéressées dont l'âge doit être compris entre 24 et 50 ans, et qui sont titulaires d'un diplôme d'au moins le brevet, sont priés, de déposer le dossier suivant, au plus tard le vendredi 03/11/2023 à midi, à la section GRH au siège de la Direction Générale de la STP, (TZ E nord extension juste derrière Atack El Kheyr 2 centre émetteur) ou le transmettre par Whatsapp : 00 222 41 52 22 05. La détention d'un permis de conduire n'est pas exigée et les besoins éventuels en formation, seront assurés par la société.

### **Composition du dossier :**

- 1) 2 photos d'identité récentes ;
- 2) Une photocopie de la carte d'identité nationale ;
- 3) Un permis de conduite de la catégorie D éventuelle ;
- 4) Au moins un brevet ou diplôme supérieur.
- 5) Un casier judiciaire vierge datant de moins de trois mois ;
- 6) Un certificat médical attestant d'une bonne vision et de l'aptitude à exercer cette fonction, datant de moins de trois mois.

### **Déroulement de l'évaluation :**

Les candidats éligibles passeront un test et un entretien oral pour évaluer leurs aptitudes à écrire, à lire, à compter, leurs capacités psychotechniques ainsi que leurs capacités de tenir des petites caisses à vente.

- Les candidats titulaires de permis de conduire retenus suite au premier test, seront évalués en théorie et en pratique afin de confirmer leur capacité à conduire les bus, une fois leur test concluant, ils seront versés dans la base de données.
- Les candidats non titulaires de permis de conduire retenus au premier test, subiront une formation théorique et pratique pour la conduite des bus à l'issue de laquelle, ils seront soumis à un test de conduite. Ceux pour qui le test s'est avéré concluant, passeront un test de conduite et à l'obtention du permis de conduite de bus, ils seront versés dans la base de données.

Les candidats retenus pour intégrer la base, seront classés, par ordre de mérite et tous les recrutements futurs de Conducteurs-Receveurs se feront à partir de la base ainsi constituée.

**Chef Département GRH, AA, Paie et Achats  
Khalihina Ould Abdhoum**

